

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 09 Décembre 2015

PRESENTS : Tous sauf Alain GIBEY, Christophe GESLOT, Jacques ADRIANSEN, Jérémy PASTEUR

M. Gérard MARTIN a été nommé **secrétaire de séance**.

Ouverture de séance 20 H 30

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 20 novembre 2015 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

DELIBERATION N° 1: SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

M. le Maire précise au conseil municipal qu'il convient de faire suite à la délibération du 18 octobre 2015 afin de savoir si la commune souhaite son rattachement à la CAGB (Communauté d'Agglomération du Grand Besançon).

Les atouts d'un tel rattachement seraient, entre autre, l'accès aux transports (Ginko) et l'accès à la fibre optique.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de demander son rattachement à la CAGB et approuve le schéma départemental de coopération intercommunal.

DELIBERATION N° 2 : CONVENTION STAGIAIRE UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

M. le Maire informe le conseil que Mlle Laetitia MYOTTE, demeurant Salans, a sollicitée la Mairie afin de savoir si un stage en Mairie serait envisageable dans le cadre de ses études à l'Université de Franche-Comté.

Le stage est d'une durée de 19 jours et se déroulerait au sein du secrétariat de Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise ce stage et autorise le Maire à signer la convention de stage avec l'université de Franche-Comté.

DELIBERATION N° 3 : OUVERTURE DES OFFRES ABRI BUS DE LA CORNE

M. le Maire indique au conseil que 3 offres ont été déposées en mairie suite à l'annonce dans le bulletin communal de la mise en vente par la commune de l'abri bus en bois situé à La Corne.

M. le Maire décachette les offres dont le résultat est le suivant :

- 2 offres à 205 €
- 1 offre à 165 €
- 1 offre à 300 €

L'attribution se faisant au plus offrant, M. Jean-Pierre Petetin emporte la mise à prix pour un montant de 300 €. La vente de l'abri bus de La Corne par la commune se fait donc à son profit. Le délai d'enlèvement est fixé au 27 décembre 2015.

DELIBERATION N° 4 : MODIFICATIONS BUDGETAIRES : SUBVENTION D'EQUIPEMENT SAEP

M. le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de faire des modifications budgétaires afin de verser une subvention d'équipement au SAEP de Byans sur Doubs dans le cadre des travaux de dévoiement de conduite réalisés Rue du Bas des Hous par le Syndicat d'AEP de Byans sur Doubs.

Le conseil, à l'unanimité, décide de modifier le budget communal comme suit :

Budget Commune :

ID compte 2313 : - 25 000 € (immobilisations en cours)
ID compte 2041582 : + 25 000 € (bâtiments et installations)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50.

Compte rendu affiché le 10 décembre 2015

Le Maire,
Arnaud GROSPERRIN